



COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL** **30 AOUT 2016**

La séance est ouverte à 19h00

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le trente Août à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Madame CALDERON Edith**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CALDERON Edith, Mme DELEY Lorian, Mr DAUMAS Daniel, Mr DECOSTER Jean-Paul, Mme PAGNY Céline, Mr GAUTHERON Gilles, Mme JEANNOT Brigitte, Mme GAUDILLAT Françoise, Mr HANOCQ Denis, Mr RONGET Patrick, Mr DOUCET Christian, Mr MARINOT Jean-Paul, Mr CHEVALIER Jean.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme PRETET Martine, donne pouvoir à Mr DAUMAS Daniel
Mr JANNOT Eric, donne pouvoir à Mme CALDERON Edith
Mr ROUBY Gilles, donne pouvoir à Mr GAUTHRON Gilles
Mr PERROT Joël, donne pouvoir à Mr DOUCET Christian
Mme CAILLER Evelyne

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :

Mme BAILLY Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr CHEVALIER Jean

1. BUDGET ENFANCE JEUNESSE : DM 1

Le rapporteur expose :

Il convient d'abonder le Chapitre 67 « charges exceptionnelles », en dépenses de fonctionnement.

Il est proposé au conseil de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses de fonctionnement:
 - Compte 60623 : - 117.38 €
 - Compte 673 : + 117.38 €

Il est proposé au conseil

- D'approuver la décision modificative N° 1

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver la décision modificative N° 1 suivante :

Dépenses de fonctionnement:	Compte 60623 :	- 117.38 €
	Compte 673 :	+ 117.38 €

Adopté à l'unanimité

2. PRISE EN CHARGE PAR LA CUCM DES COÛTS DE CONNEXION A INTERNET DES ECOLES PRIMAIRES, ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

Le rapporteur expose :

« La CUCM a souhaité que soit reconduit le programme d'aide à la connexion internet des écoles maternelles, primaires et élémentaires pour les communes de son territoire. L'aide est attribuée sur la base d'un projet pédagogique pour chacune des écoles.

Une convention avait été signée en 2013 et arrive à échéance.

Afin de bénéficier de la prise en charges des coûts par la CUCM, je vous propose de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le renouvellement de la convention avec la CUCM pour la prise en charge des coûts de connexion à internet des écoles primaires, élémentaires et maternelles, pour une durée de 3 ans
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents afférents.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le renouvellement de la convention avec la CUCM pour la prise en charge des coûts de connexion à internet des écoles primaires, élémentaires et maternelles, pour une durée de 3 ans
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

3. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ENTITE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DES SEPT ECLUSES : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Le rapporteur expose :

« Par délibération en date du 11 mars 2015 le lancement de l'opération de construction d'une nouvelle entité pour l'école élémentaire des Sept Ecluses a été approuvé, ainsi que la sollicitation de plusieurs subventions : DETR, Département, Réserve parlementaire.

Face à la baisse constatée de l'investissement public local et à la conjoncture particulièrement difficile que connaît le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région a déployé un fonds de soutien au BTP. Une partie de ce fonds sera consacré aux investissements des communes de moins de 20 000 habitants.

L'opération de construction de l'école élémentaire des 7 Ecluses remplit les conditions d'éligibilité au fonds de soutien au BTP.

Il est proposé au conseil :

- D'approuver et d'autoriser la demande de subvention auprès de la région
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver et d'autoriser la demande de subvention auprès de la région
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Adopté à l'unanimité

4. TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE : REPAS ET GARDERIE

Le rapporteur expose :

« La Commission Enfance jeunesse c'est réunie le 24 juin 2016 afin d'évoquer la tarification de la restauration scolaire pour la rentrée 2016 :

Extrait du compte rendu de la réunion :

1. « Tarification restauration scolaire : Repas + garderie

A partir de janvier 2016 le temps de garderie accompagnant le repas peut être déclaré à la CAF et ouvre droit à la prestation de service à hauteur de 0,53 € par jour et par enfant.

Condition imposée :

Deux tarifs de garderie doivent être instaurés, selon les revenus des familles.

Jusqu'à aujourd'hui une somme de 3,05 € comprenant le repas + la garderie était facturée aux familles.

Proposition :

Le prix du repas sera désormais différencié du prix de la garderie, 2 tarifs de garderie seront établis selon les revenus mais les enfants ne pourront pas être inscrits uniquement au repas ou uniquement à la garderie.

Pour les tranches 1 à 3 (QF ≤ 655):

Prix du repas 2,55 € et prix de la garderie 0,50 €.

Le tarif de 3,05 € est donc inchangé.

Pour les tranches 4 à 7 (QF ≥ 656) :

Prix du repas 2,55 € et prix de la garderie 0,55 €

Le tarif repas + garderie passe donc à 3,10 €

Cette proposition est validée par les membres de la Commission.

Il est proposé au conseil :

- D'appliquer à compter de septembre 2016 la tarification différenciée : repas/garderie établis selon les revenus.

(Il est à noter que les enfants ne pourront pas être inscrits uniquement au repas ou uniquement à la garderie)

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'appliquer à compter de septembre 2016 la tarification différenciée : repas/garderie établis selon les revenus.

(Il est à noter que les enfants ne pourront pas être inscrits uniquement au repas ou uniquement à la garderie)

Pour les tranches 1 à 3 (QF ≤ 655):

Prix du repas 2,55 € et prix de la garderie 0,50 €.

Le tarif de 3,05 € est donc inchangé.

Pour les tranches 4 à 7 (QF ≥ 656) :

Prix du repas 2,55 € et prix de la garderie 0,55 €

Le tarif repas + garderie passe donc à 3,10 €

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Adopté à l'unanimité

5. SALLE DES FETES : REMBOURSEMENT PARTIEL SUITE A PREJUDICE

Le rapporteur expose :

« Monsieur MANSOURI Mohamed a loué la salle des fêtes le 14/05/2016., des problèmes électriques ont perturbé l'organisation de la soirée.

Afin de compenser le préjudice, Madame le Maire propose que Monsieur MANSOURI Mohamed soit indemnisé sous la forme d'un remboursement partiel du montant de la location.

Montant du remboursement : 10 % du montant global de la location

Sous réserve du règlement de l'état de casse

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le remboursement partiel de la location soit 10 % du montant global de la location sous réserve du règlement de l'état de casse
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Adopté à l'unanimité

6. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS NATIONAL d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds Inter-Opérateurs 2016

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de la constitution du dossier de labellisation du RSP d'Ecuisses en Maison de Services Au Public (MSAP) ainsi que son plan de financement, il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention de fonctionnement de 6 000 € auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) doublé de la même subvention auprès du Fonds Inter Opérateur (pilote par le CGET-Commissariat Général à l'Egalité des Territoires).

Le plan de financement 2016 de la MSAP labellisée est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achats non stockés (fournitures : encre, feuilles,...)	50.00 €	FNADT	6 000.00 €
Fournitures non stockables (électricité) + chauffage	2 680.00 € 920.00 €	Fonds Inter- Opérateurs	6 000.00 €
Autre fourniture (téléphone)	487.00 €	Auto-financement	12 342.00 €
Charges de personnel	13 652.00 €		
Charges sociales	6 553.00 €		
TOTAL	24 342.00 €	TOTAL	24 342.00 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver la demande de subvention de fonctionnement pour 2016 auprès du FNADT et du Fonds Inter-Opérateurs ainsi que le plan de financement
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents

Adopté à l'unanimité

6 QUESTIONS DIVERSES

POUR INFORMATION DECISION DU MAIRE : EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30